Image not found or type unknown

Achat en sci ou bien privé

Par **grisette**, le **26/11/2008** à **17:29**

Bonjour,
je souhaite acheter un appartement avec un tiers, pour y vivre (primo accession) et y travailler en profession libérale (1 piéce attribuée): faut il l'acheter en SCI (qui entraine beaucoup de frais) ou en bien privé et déclarer par la suite mon activité aux impots (en imputant une partie en taxe professionelle soustraite de la taxe d'habitation)
Quels sont les avantages et inconvénients des 2 cas .
Merci d'avance pour votre réponse.
Grisette

Par **Thierry Nicolaides**, le **27/11/2008** à **15:26**

l'inconvénient de la sci , c'est qu'il est difficile d'en sortir . le majoritaire a beaucoup de droits

un achat en direct vous rendra co propriétaire indivis

investissez d'abords dans un conseil juridique (avocat avant de vous lancer)

cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés